

édito

« le gouvernement du peuple,
par le peuple, pour le peuple »

Abraham Lincoln (16^e président des États-Unis)

Depuis novembre 2016, les médias font vibrer notre pays au son des primaires en vue des prochaines élections présidentielles, nous livrant tel ou tel champion par avance avec plus ou moins de succès.

Ces pré-élections donnent un sentiment accru de démocratie, mais qu'en est-il réellement ?

Bien que présentées comme actes de démocratie participative par certains candidats, les primaires sont avant tout une méthode de désignation qui vise à régler les problèmes des partis en mal de leadership.

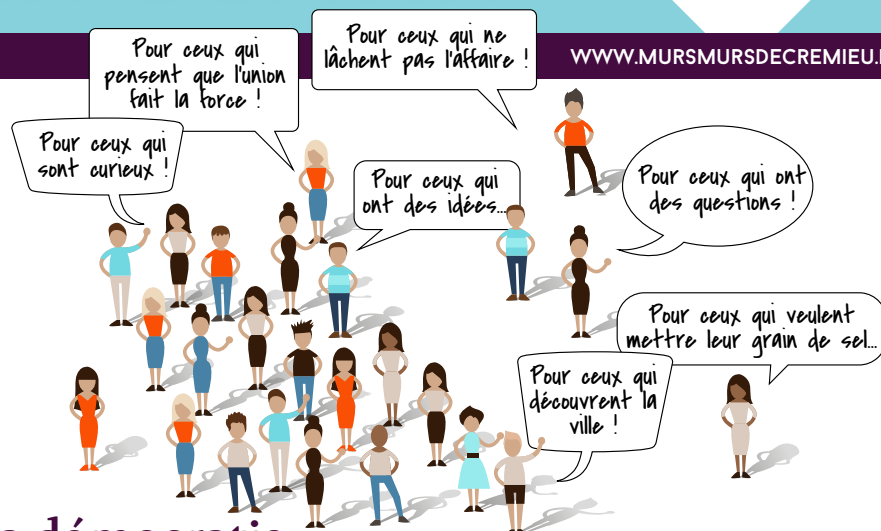
Les partis en manque de militants ne sont plus assez ancrés dans la société. Ils font appel aux sympathisants afin de renforcer leur légitimité à l'heure où ils n'ont jamais connu une telle crise identitaire. La représentativité des participants à ces pré-élections est toute relative, les milieux populaires ne se mobilisent que très peu lors des primaires ouvertes. On retrouve les mêmes abstentionnistes qu'aux élections classiques.

D'où vient cette crise ?

Les élus ont trop souvent oublié les citoyens, ils ont oublié qu'ils sont les représentants du peuple et prennent les décisions dans un entre-soi politique, loin des préoccupations des citoyens. Entre deux élections interroger les électeurs au moyen de consultations publiques paraît pourtant raisonnable. Remettre le citoyen au cœur de l'action politique, « rendre le pouvoir aux citoyens » est un complément indispensable à la démocratie représentative.

Il faut considérer davantage les habitants ; si l'on s'inscrit dans une dynamique collective, si l'on fait ensemble, alors chacun apporte sa compétence, que ce soit en tant qu' élu ou en tant que citoyen expert de la cité dans laquelle il vit, travaille, rencontre et construit des relations sociales.

La démocratie participative est une clef de la re-démocratisation du pays. Il est urgent que citoyens et élus s'impliquent de conserve dans sa mise en oeuvre.

De la démocratie...
à la démocratie participative

L'épithète « participatif » accolé au mot « démocratie » en fait sourire plus d'un : n'y a-t-il pas pléonasmе, par définition le peuple ne participe-t-il pas à la démocratie ? Force est de constater qu'aujourd'hui la contribution des citoyens aux décisions publiques est faible. Dans notre démocratie représentative, leur action se limite essentiellement à élire des représentants auxquels ils délèguent entièrement leur pouvoir pour 5 ou 6 ans. Ce système génère des effets pervers qui détournent les citoyens des urnes. Résultat : une grave crise de représentativité. Par exemple, en raison d'une forte abstention, le président de la région Auvergne Rhône Alpes a été choisi par seulement 23% des inscrits...

De quoi parle-t-on ?

En démocratie participative, les élus associent les citoyens aux décisions mais avec un panel de techniques les incluant, pas uniquement avec des référendums. En Espagne, en Grèce, les Indignés fonctionnent de cette manière ; eux luttent contre le néolibéralisme, mais des dispositifs plus à droite comme Voisins Vigilants s'appuient aussi sur la participation des habitants. En France, l'essor de groupes citoyens (les Faizeux, #mavoix ...) témoigne du désir de réappropriation des décisions publiques par la société civile : les citoyens ne se détournent pas de la démocratie mais de son modèle de fonctionnement représentatif et pyramidal, issu d'une constitution désuète.

Comment l'État français a-t-il intégré cette demande ?

Depuis une trentaine d'années on assiste à l'émergence d'une approche plus participative de la démocratie : concertations, débats publics, comités de quartiers, conseils de développement, sont des dispositifs participatifs aujourd'hui prescrits par le législateur, notamment dans les politiques locales d'aménagement, l'urbanisme et les questions d'environnement. Hélas, ces méthodes sont appliquées très inégalement sur le territoire, au bon vouloir des élus locaux. Parfois, ces dispositifs se transforment en communication unilatérale, voire en propagande ; les instances consultatives sont écoutées puis ignorées poliment... Les concertations sont étouffées... Le pouvoir s'applique alors unilatéralement !

Pourtant les dispositifs participatifs sont créés pour prévenir les conflits.

En effet une décision est parfaitement légitime si elle est fondée sur un débat préalable auquel les citoyens peuvent coopérer. Les pratiques participatives facilitent l'application des politiques publiques par la co-conception des projets, l'intégration des avis divergents, l'acceptation des décisions grâce à l'implication des citoyens, qui est essentielle. Cette implication requiert d'ailleurs des efforts de leur part : les techniques de décision sont parfois éloignées de nos habitudes de vote majoritaire. L'accès à l'information est un pré-requis. Les associations ont dans ce contexte un rôle important à jouer en informant

les citoyens sur les enjeux et les méthodes, et en participant activement au débat civil.

Une décision est
parfaitement légitime
si elle est fondée sur un
débat préalable auquel les
citoyens peuvent coopérer

Certaines collectivités utilisent la participation citoyenne plus largement que prescrit par la loi ; des communes l'ont même inscrite à leur programme, comme Saillans (26). Souvent on persiste à cultiver une vision bonapartiste du pouvoir détenu par « le chef » : les habitants sont tenus éloignés des décisions, l'information qui leur est distillée ne leur permet ni de comprendre les enjeux, ni de s'y intéresser.

Les reproches faits à la démocratie participative sont nombreux : inégalité des représentations citoyennes au détriment des défavorisés, faible participation des citoyens, parfois désenchantés par des expériences de « marketing participatif », dispositifs limités à la consultation sans pouvoir décisionnel ...

Malgré leurs défauts et bien que n'étant pas la panacée, les méthodes participatives recèlent une dynamique d'enrichissement démocratique dont il serait dommage de se priver. En démocratie, les citoyens devraient pouvoir participer aux décisions mieux qu'en votant tous les 6 ans et en assistant au conseil municipal en spectateur muet !

VU DE L'INTÉRIEUR

La page d'expression des CpC, élu(e)s de l'opposition



Caroline Snyers



Hocine Hamani



Lucinda Dos Santos



Paul Chemin

3 ans à l'intérieur du conseil municipal...

La valse des grues à Crémieu !



A Crémieu l'opposition s'aligne ou disparaît !

Déjà trois ans que les élus des CpC s'entendent dire qu'il n'y pas lieu d'avoir une « opposition » à Crémieu car ici, on ne fait pas de politique !

Alors comment s'appelle le fait de recevoir Nicolas Sarkozy puis Laurent Wauquiez, tous deux en campagne, à l'hôtel de ville ? Que dire aussi du discours du

maire lors des vœux de 2017 au cours duquel il a confirmé sa candidature aux législatives et annoncé son soutien à François Fillon pour les élections présidentielles ? Pourtant, le maire est le représentant de TOUS les citoyens, au delà des partis.

C'est ainsi que les CPC voient leur rôle, ni d'un parti ni d'un autre, mais ensemble pour bâtir un projet commun.

Des problèmes bien connus... qui restent sans réponses

La priorité de l'engagement des Citoyens pour Crémieu pendant ces trois ans est limpide : résoudre les dysfonctionnements diagnostiqués depuis longtemps comme la mort lente du centre ville avec ses petits commerces, ses logements vacants, le manque cruel de stationnement, le dé-

sintérêt pour les lotissements et l'absence d'une vraie politique de développement social et culturel. Que dire également de l'absence de concertation sur les grands projets immobiliers ? Qui peut comprendre un développement urbain à si grande vitesse alors même que le reste de la ville demande maintes attentions ?

Dans ce bilan, c'est bien la manière de gérer le développement immobilier qui est la principale pomme de discorde entre les élus de la majorité et ceux de l'opposition.

Une augmentation considérable de la surface urbanisée sans concertation !

Depuis trois ans, les élus de la minorité demandent en vain qu'un projet global d'entrée de ville soit concerté avec les habitants. La parcelle Delorme, ajoutée récemment à la parcelle EZT, forme une zone immense de veille immobilière dont on ne sait ce qu'elle va devenir, mais que la commune s'est engagée à acquérir très bientôt. Pour "Les Jardins des Pages" les finances publiques ont

servi de caution au constructeur et à payer la démolition ! Les Citoyens pour Crémieu regrettent qu'une construction de si grande ampleur n'ait pas fait l'objet d'une réflexion commune, partagée avec les habitants, pour avoir une vision à long terme de notre ville. Car ne nous y trompons pas, à l'entrée ouest de Crémieu, ce nouveau quartier risque de bouleverser l'équilibre de la commune. Un développement d'importance, pourquoi pas ? Mais lequel et avec quelle articulation avec le centre ancien ?



Pourquoi cette course à la création de logements alors que les chiffres du SCOT sont déjà atteints et dépassés ?

Les développements urbains se réfléchissent et se partagent, c'est exactement là que se

trouve l'intérêt général. La ville n'est pas la propriété de ceux qui sont élus pour quelques années, elle est le bien commun de tous ses habitants. La ville, c'est notre vie, tel était le slogan des CpC en mars 2014.

Autre point de discorde : les finances publiques.

Depuis 3 ans, nous discutons les budgets, pour tenter de débattre les priorités - autres que celles liées à l'immobilier - parce qu'il nous semble que des besoins ne sont pas pris en compte, notamment dans les domaines social, culturel et environnemental. Aucune Analyse des Besoins

Sociaux n'a jamais été effectuée malgré nos demandes répétées et conformément à la loi. C'est un peu comme si la population de Crémieu n'avait pas de besoins, ni ne souhaitait être accompagnée et soutenue socialement. Il s'agit là d'une attitude de déni. Faut-il en conclure que les habitants se portent très bien, vivent confortablement, se connaissent et s'entendent à merveille ?

Dans ce bilan, c'est bien la manière de gérer le développement immobilier qui est la principale pomme de discorde entre les élus de la majorité et ceux de l'opposition.

Comme la plupart des villes de France, Crémieu a beaucoup changé en 20 ans, mais il est temps de permettre l'épanouissement d'énergies nouvelles y compris au sein de la Majorité. Il est temps

d'entendre ce que les Crémolans ont tant à nous dire en les impliquant davantage dans les choix qui les concernent. Les valeurs des CpC consistent à remettre l'humain au cœur des décisions, à développer une vision d'avenir, un projet ambitieux pas seulement « pour » mais surtout « avec » les citoyens de Crémieu.

Démocratie Citoyenne

ÇA FONCTIONNE PRÈS DE CHEZ NOUS !

l'exemple des Avenières

Entretien avec Maria Favier, Adjointe chargée du Développement Durable et de la Vie Citoyenne.

La nouvelle équipe, issue des municipales de 2014, a eu le souci de se mettre rapidement au travail par fidélité aux engagements pris durant sa campagne, en développant de nouvelles formes de gouvernance et de citoyenneté. Les valeurs qui les animent place l'humain au cœur de leurs préoccupations. La transparence, l'honnêteté, la responsabilité et la rigueur, guident leur gestion communale.

Depuis trois ans, cette équipe conduit les actions visant à conforter et développer l'indispensable lien social, la solidarité et la citoyenneté. « Pour que la démocratie perdure nous devons la protéger et l'améliorer. La politique est l'affaire de tous les citoyens » C'est avec la volonté d'être proche des concitoyens et de les associer à l'évolution de la commune que différentes actions sont déjà en place :

- Ouverture aux habitants de trois commissions municipales à travers des comités consultatifs.
- Proposition de différentes délégations aux élus de l'opposition de façon à faire appel à toutes les compétences.

➤ En tenant informé régulièrement la population grâce à la publication municipale « vie citoyenne », 16 numéros publiés depuis trois ans.

➤ En organisant au minimum quatre rencontres citoyennes par ans.

Ces dernières permettent de communiquer sur les différentes actions et, d'autre part, de prendre en compte avis et réflexions sur les projets. Certaines sont de portée générale et d'autres sont plus thématiques en fonctions des projets en cours. La fréquentation reste cependant

encore timide pour que les citoyens se réapproprient « la chose politique » il faudra du temps.

Les jeunes ont aussi été invités à participer lors de la présentation du projet sur l'aménagement des abords des équipements sportifs. De même ils ont contribué à la démarche participative pour la redynamisation du centre bourg de Ciers. Le processus de travail rassemble l'ensemble des acteurs locaux, ce qui se traduit entre autres par la tenue d'ateliers qui réunissent des élus, des habitants et des techniciens.

Pour que la démocratie perdure nous devons la protéger et l'améliorer. La politique est l'affaire de tous les citoyens

Depuis peu un « Conseil Municipal enfant » est né. Ce conseil a pour principal objet de sensibiliser les enfants à la vie de la cité et de prendre en compte leurs suggestions et leurs projets. D'autres occasions entretiennent le « Vivre Ensemble » :

- l'accueil des nouveaux arrivants deux fois par an,
- la fête des bénévoles qui est une soirée d'hommage à toutes ces femmes et hommes qui oeuvrent, sans compter, dans la centaine d'associations de la commune,
- le petit déjeuner des acteurs économiques qui permet aux artisans, commerçants, entreprises de mieux se connaître et de constituer des réseaux actifs.

La municipalité s'attache aussi à faire vivre l'économie locale par ses achats de proximité pour les différentes cérémonies, la « vie citoyenne » en faisant appel aux commerces et entreprises de la commune... Elle va bien plus loin encore puisque le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif pour la réouverture des commerces aujourd'hui fermés de la grande

rue de Ciers : la commune achète les bâtiments en partenariat avec un bailleur social qui loue les logements à des particuliers ; la commune garde alors la charge de louer les locaux à usage commerciaux. L'objectif de ce dispositif est de redynamiser le commerce de cette grande rue.

Sont prévus dans la deuxième partie du mandat :

- fonder un conseil des sages pour bénéficier de leurs connaissances et de leur expérience,
- jumeler Les Avenières avec une ville européenne...

Maria Favier défend une philosophie qui s'appuie sur des valeurs d'humanisme, de respect, de tolérance et de bon sens, dans l'utilisation des compétences de chacun afin d'améliorer le « Vivre Ensemble » dans l'intérêt de tous.

Les réflexions initiées par la municipalité sur de nombreux autres projets prouvent ce bel enthousiasme : vouloir régénérer la manière de participer à la vie civique au profit de tous !



Rencontre avec Maria Favier aux Avenières



Interview d'André Mansiaux

Président du CLD
(Conseil Local de Développement)
de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Murs Murs (MM) : Quel est le rôle du CLD ?

André Mansiaux (AM) : Le CLD a été créé il y a une dizaine d'années à l'initiative de la Région Rhône Alpes. Elle voulait que la société civile soit associée aux choix faits localement par les élus pour le développement de leur territoire. Le CLD était impliqué dans le processus d'attribution des subventions de la Région, en faisant des propositions aux élus et en donnant un avis sur le projet de territoire.

MM : Pourquoi utiliser l'imparfait ?

AM : Parce que le nouvel exécutif de la Région a changé de politique et que le nouveau processus n'implique plus la société civile. Il en résulte que le CLD, qui n'a plus aucun moyen financier et humain, est appelé à disparaître.

MM : Cela signifie-t-il l'abandon de la démocratie participative à l'échelon du territoire ?

AM : Non, parce que le législateur a prévu dans la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée en 2015, que chaque EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 20 000 habitants devait se doter d'un Conseil de Développement (CD). La communauté de Communes des Balcons du Dauphiné est bien sûr concernée.

MM : Quelles sont les caractéristiques principales de ce CD ?

AM : Il reprend les grandes lignes de ce qui existait dans les grandes villes et des com-

munes d'agglomération en apportant des avancées significatives : élargissement des missions limitées initialement à l'élaboration du projet de territoire, diversification de sa composition, reconnaissance de sa capacité d'auto-saisine, clarification des relations avec l'intercommunalité.

MM : Ces dispositions vous semblent-elles suffisantes ?

AM : Le CLD estime qu'elles doivent être clarifiées et adaptées en fonction du contexte local. Il a d'ailleurs fait des propositions aux présidents des communautés de communes de la Boucle du Rhône en Dauphiné (voir www.symbord.fr/cld.php). Elles portent sur : un élargissement de ses missions, une méthode de travail avec les élus basée sur la co-construction

des projets, l'ouverture à de simples citoyens au-delà des représentants de structures, et des recommandations sur l'autonomie et la gouvernance du CD.

MM : Qu'espérez-vous de la mise en place de ce CD ?

AM : Que les élus des Balcons du Dauphiné prennent conscience qu'un CD peut être une véritable opportunité. L'implication de la société civile peut en effet permettre d'alimenter la réflexion des élus dans les choix qu'ils auront à prendre. Elle peut également permettre une meilleure adhésion à l'identité de cette nouvelle communauté de communes. Elle peut enfin contribuer à lutter contre le désintérêt croissant pour la politique et l'action publique.

Des poules dans mon jardin

De nombreuses communes encouragent les habitants disposant d'un jardin à accueillir des poules, dans le but de réduire les volumes à traiter en ordures ménagères, dont le coût se répercute sur la taxe d'habitation. Certaines offrent gratuitement ces gallinacés aux habitants qui le souhaitent.

Ce sympathique volatile a l'avantage, outre le fait de pondre des œufs dont on maîtrise la qualité, d'être un omnivore rustique, donc capable de manger nos restes de nourriture, nos aliments périmés, de limiter le besoin de tonte de nos pelouses et même d'en faire disparaître la mousse ! Chaque poule peut recycler jusqu'à 150 kg de déchets ménagers par an. Si l'on est trop craintif pour les fleurs du jardin, il est préférable de leur aménager un enclos d'une surface de 10 à 20 m² par poule, le plus grand étant le mieux pour que l'herbe ne disparaisse pas totalement. Sachant qu'une

poule pond 200 à 300 œufs par an, 2 poules suffisent pour une famille de 4 personnes.

Un autre moyen de réduire nos déchets ménagers est le compost au fond du jardin, qui peut aussi compléter l'alimentation des poules en hiver grâce à la multitude de vers et d'insectes qui vivent de la décomposition des végétaux. Pour ceux qui n'ont pas de jardin, on déconseille quand même la poule d'appartement, plus difficile à éduquer qu'un chien ou un chat. Pour eux, le lombricompost sur le



pourra être échangé dans un Système d'Échange Solidaire comme le SEL des Lauzes.

Terminons sur un exemple très surprenant de la capacité d'adaptation d'une poule accompagnant un jeune marin dans son périple autour du monde à la voile.

Certaines communes offrent gratuitement ces gallinacés aux habitants qui le souhaitent.

balcon est la solution, le compost enrichira le terreau des plantes d'intérieur et l'excédent



insolite : www.voyagedyvinec.com
infos : www.poulespondeuses.com

Le Crémolan FURIEUX

SOS commerces



Un Rêve de Chaussures, Bella Craquer, Crémieu Mode, La Fabrique Fantastique, Couture Service, Murmures du temps... la liste des commerces qui mettent la clef sous la porte s'allonge.

Quand la désertification commerciale du centre-ville va-t-elle s'arrêter ?

Ces fermetures sont-elles dues à une mauvaise conjoncture, un défaut d'attractivité ou un stationnement insuffisant ? Sont-elles dues au développement d'une offre commerciale parallèle ? La réponse consiste probablement en un mélange de ces facteurs. Alors, comment agir ? En premier lieu, une politique municipale volontaire et engagée pourrait aider l'installation et la pérennité du commerce de proximité : amélioration des stationnements et de la circulation, allègement de taxes. Ensuite, redécouvrons le plaisir de faire les courses à pied dans le centre-ville : **une démarche citoyenne autant qu'un soutien économique.**

Deux nouveaux médecins à Crémieu

Le pôle de santé crémolan a accueilli en 2016 deux nouveaux généralistes, le Dr Ivascu et le Dr Dermer. Une excellente nouvelle en cette période de désertification médicale en milieu rural. L'installation des médecins est une aubaine pour les habitants de l'Isle Crémieu, notamment pour les nouveaux venus qui peinent actuellement à trouver un médecin traitant, pourtant nécessaire afin de bénéficier d'une couverture maladie optimale. Un répit qui risque d'être de courte durée, plusieurs de nos médecins approchant doucement mais sûrement l'âge de la retraite...



Le Crémolan CURIEUX

A la sainte Catherine, tout bois prend racine !

Le 25 novembre est déjà loin, les jeunes filles célibataires ont remis leurs extravagants chapeaux jaunes et verts. Les jardiniers le savent bien, fin novembre et les semaines hivernales qui suivent sont la période optimale pour planter les végétaux ligneux. Pourtant aucun arbre en vue dans le vilain terrain vague qu'est devenu le clos des boulistes. Il y a déjà bientôt deux ans que ses magnifiques platanes bicentenaires ont été abattus, causant l'indigna-

tion des Crémolans. Le procureur, saisi par les ACpC, n'a pas donné de suite pénale à l'infraction. Mais le propriétaire, alors adjoint municipal, a démissionné devant l'émotion suscitée par cette destruction.

Les arbres devaient être remplacés avait-on annoncé en conseil municipal ; peut-être des semis seront-ils faits ce printemps, si aucun immeuble ne pousse à la place ?

En bref...

Crémieu dans la presse nationale

La Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) a saisi la justice pour suspicion d'infraction dans la déclaration de patrimoine du député maire de Crémieu. Selon la HATVP, il existe « un doute sérieux » quant à « l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité de cette déclaration, du fait de l'omission d'une partie substantielle de son patrimoine ». A l'issue du conseil municipal du 30 janvier le maire de Crémieu a rappelé ces faits à l'assistance.

Les temps changent

Le 30 janvier 2017, 34 députés dont le député maire de Crémieu co-signaient une proposition de loi organique (n° 4424) visant à revenir sur la loi mettant fin au cumul des mandats (par exemple maire et député, ou maire et sénateur), au motif notamment qu'« il n'est pas évident qu'elle soit partagée par une majorité de nos concitoyens ». De nombreuses études montrent pourtant que les français approuvent à 90 % ce principe de non cumul (Elabe pour BFM TV par exemple). Et presque 75 % sont également favorables à l'interdiction du cumul des mandats dans le temps (pas plus de deux fois le même mandat). Les temps changent !



Merci pour cette subvention !

À Crémieu, il est souvent annoncé en conseil municipal que tel ou tel projet va être entrepris suite à des aides données par l'État, la région, le département... On nous indique qu'il faut faire vite pour ne pas louper le coche ! Cet argent ne tombe pas du ciel, il vient de la poche du contribuable, bref de la nôtre ! En matière de subventions, l'effet d'aubaine semble primer au détriment de la cohérence de projets mûris dans une perspective de long terme.



Pour soutenir la publication des MURS-MURS de Crémieu, faire un don de soutien ou adhérer à l'association :

☐ Je fais un don de soutien de €

☐ J'adhère à l'association des Amis des Citoyens pour Crémieu et je paye une cotisation de 15 €

Mon nom :

Mon adresse postale :

Mon adresse email :

Coupon à envoyer accompagné de son règlement à l'attention de :
Association des ACpC
35 rue porcherie - 38460 Crémieu
Ou à déposer dans notre boîte aux lettres citoyenne devant la librairie Chemin, à Crémieu.